

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial cuisine

3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Autres risques : Non applicable

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO₂.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : Liquide et vapeur combustibles. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Non disponible.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial cuisine

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Nom des ingrédients

Limites d'exposition professionnelle

Suisse

propane-2-ol alcool isopropylique

SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire

Kurzzeitgrenzwerte: 1000 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes

Kurzzeitgrenzwerte: 400 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes

MAK: 500 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

MAK: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire

: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des manchettes ou des gants étanches et résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
>8 heure(s) (temps d'interférence): caoutchouc naturel (latex)

Protection des yeux

: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

Protection de la peau

: Des vêtements supplémentaires peuvent être requis selon la tâche à accomplir (p. ex., manchons, tablier, gants à manchette, combinaison jetable).

Date d'édition

16-1-2006.

Version

5.02

Page 3 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial cuisine

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence

État physique

: Liquide.

Couleur

: Clair Jaune. (Pâle.)

Odeur

: Parfumé. (Faible.)

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

: 10 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]

Point de fusion

: Peut commencer à se solidifier à 0°C (32°F) selon les données de: L'eau. Moyenne pondérée: -7.02°C (19.4°F)

Point d'ébullition

: La plus basse valeur connue est 82.5°C (180.5°F) (propane-2-ol alcool isopropylique). Moyenne pondérée: 98.62°C (209.5°F)

Point d'éclair

: Coupe fermée: Entre 61°C (142°F) et 93.3°C (200°F). (Pensky-Martens.)

Inflammabilité (solides, gaz)

: Non applicable.

Caractéristiques d'explosivité

: Non disponible.

Propriétés oxydantes

: Non disponible.

Densité relative

: 0.997 g/ml (20°C / 68°F)

Solubilité

: Facilement soluble dans éther diéthylique, acétone.
Soluble dans l'eau froide.
Insoluble dans l'eau chaude, méthanol, n-octanol.

Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1)

: 1.7 (propane-2-ol alcool isopropylique) comparé à Acétate de butyle.

Autres informations

Température d'auto-inflammation

: La plus basse valeur connue est 399°C (750.2°F) (propane-2-ol alcool isopropylique).

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité

: Le produit est stable.

Conditions à éviter

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Matières à éviter

: Réactif avec les acides.

Produits de décomposition dangereux

: Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂).

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Nom des ingrédients

Test

Résultat

Voie

Espèces

Date d'édition

16-1-2006.

Version

5.02

Page 4 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial cuisine

propane-2-ol alcool isopropylique	DL50	5045 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	6410 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	3600 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	Dlmin	1537 mg/kg	Orale	Chien
	Dlmin	3570 mg/kg	Orale	human
	Dlmin	5272 mg/kg	Orale	man

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
propane-2-ol alcool isopropylique	Pimephales promelas (CE50)	48 heure(s)	10000 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>1400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	6550 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9640 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	10400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	11130 mg/l

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Non applicable.

Déchets Dangereux : A la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive 91/689/CEE.





:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial cuisine

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1993	UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III ADR (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	III		Numéro d'identification du danger 30 Quantité à déclarer 45 Remarques Limited quantity for upto 5 litre inner packing
Classe ADN	1993	UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADNR (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	III		QD (Quantité à déclarer) ADN 45 Remarques Limited quantity for upto 5 litre inner packing
Classe IMDG	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, PG III (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	III		Programmes d'urgence ("EmS") F-E, S-E Quantité à déclarer 30 Remarques Limited quantity for upto 5 litre inner packing
Classe IATA-DGR	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, PG III (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	III		-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial cuisine

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.
- Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contient** :
- Autres Réglementations CE** : Non disponible.
- Utilisation du produit** : La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Produit de consommation.
- Avertissements supplémentaires** : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
- Classification statistique de la CEE (code douanier)** : 32089091
- Information sur l'identification des composants** : moins de 5%: agents de surface non ioniques, phosphonates, NTA (acide nitrilotriacétique) et sels, parfums, conservateurs: methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone.

Réglementations nationales

Suisse

- Classe LRV (Ta-Luft)** : Non disponible.
- Classe de toxicité** : Libre
- OFSP** : 88837
- Teneur en COV** : COV (p/p) : 7.51

16. Autres informations

- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant
- Autres informations** : Non disponible.
- Commentaires lors de la révision** : Non applicable.

Historique

- Date d'impression** : 16-1-2006.
- Date d'édition** : 16-1-2006.
- Version** : 5.02
- Vérfié par T. Rutgers.

Avis au lecteur



Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la
Directive 91/155/EC de l'UE modifiée par la Directive
2001/58/EC



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial cuisine

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Version 5.02

Page 8 de 8